

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du Lundi 9 Avril 2018 à 20h30

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Absents excusés :

Michelle Navarro procuration donnée à Sandrine Larbiouze,
Michel Lauvaux procuration donnée à Guy Labarrère,
Antoine Cuyaubère procuration à Marie-Françoise Capelani,
Marie-Joëlle Debaty procuration à Martine Bert.

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani et Anne-Marie Peyré.

Le Procès-verbal de la séance du mercredi 14 Mars 2018 est validé à l'unanimité.

Patrick Moura propose d'observer une minute de silence afin d'honorer l'acte héroïque du Colonel Beltrame. Le maire accepte et suggère de manifester notre respect à l'issue du conseil municipal.

1 – Séparation des lots Pétrique et mise en vente de terrains :

Face à la difficulté de vendre la ferme Pétrique-Tambouré au prix de 150 000 €, le maire propose de fractionner en trois parties cet ensemble immobilier. La maison d'habitation et le « pigeonnier » seraient conservés par la commune puis rénovés et transformés en 6 appartements. Une parcelle de terrain de 744 m² sera mise en vente à 60 €/m² soit 44 640 €. La grange (280 m²) et le terrain (1994 m²) feront l'objet d'une cession pour 40 000 €.

Nous sommes surpris du montant vraiment bas proposé pour le lot concernant la grange. Le maire confirme que le service des Domaines a procédé à l'évaluation. Michel Aurignac s'étonne que le terrain entre la grange et la route départementale 35 ne soit plus constructible pour le nouvel acquéreur. Le maire l'informe que cette mention sera portée sur l'acte de vente.

*Nous votons **contre** cette délibération car ce projet entérine la dislocation d'une partie du patrimoine communal et même si nous comprenons l'impérieuse nécessité pour la commune de récupérer de l'argent à n'importe quel prix, il aurait été judicieux de faire jouer la concurrence entre des acquéreurs.*

Adopté par 14 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

2 – Mise en vente de 3 lots dans le lotissement Artigaret 2 :

Le maire propose de vendre 3 lots situés rue du Gabizos. Ces parcelles de 770, 670 et 700 m² seront proposées au tarif de 65 € le m².

Marie-Gabrielle Monset rappelle que cette proposition de vente avait été faite par l'ancienne majorité municipale en mai 2012 et que 6 élus de la majorité actuelle ainsi que 3 élus de l'ancienne majorité avaient refusé ce projet. Le maire affirme ne pas se souvenir de cet épisode ...

Patrick Moura se félicite qu'avec 6 ans de retard cette délibération soit de nouveau d'actualité et dit qu'il votera donc positivement ce point. Il suggère au maire de privilégier la cession de ces terrains aux assonnais qui cherchent à s'installer sur la commune. L'unanimité est acquise pour ce point.

Le maire apprend aux élus qu'il a le projet de mettre en vente les 2 hectares de terrain communal « Artigaret 2 » afin de développer la construction dans ce secteur.

Ce sujet fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

3 – Convention de servitude de passage de canalisation :

Le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau est le fournisseur en eau potable de notre région. Pour assurer une bonne sécurisation de son réseau il a besoin de renforcer la liaison entre le nouveau réservoir de Sarramayou et le centre de distribution de Baudreix.

Les conseillers d'Asson votent à l'unanimité l'autorisation du passage de cette canalisation sur une partie du chemin de Lascoumes. Les travaux sont programmés à l'échéance 2023.

4 – Extension EDF Bonfanti :

Dans le cadre d'un permis de construire déposé par Mme Bonfanti, un allongement du réseau EDF est nécessaire. Le coût de cette extension est évalué à 10 000 €. Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques prend en charge 80% de cette dépense. Les 20% restants, avancés par la commune, seront à la charge du propriétaire. Adopté à l'unanimité.

5 – Compte administratif et compte de gestion 2017 de la commune :

Le résultat final des comptes 2017 se solde par un bénéfice de 133 400 €.

Michel Aurignac relève que le taux de réalisation des investissements est très faible : 45%. En effet sur 907 000 € budgétés seulement 444 000 € ont été réalisés. Le maire rétorque que c'est en raison du retard pris pour les travaux de voirie.

Le maire ne prenant pas part au vote, ces comptes sont adoptés par 14 pour et 4 abstentions.

Nous regrettons les dérives de la masse salariale (500 900 €) qui a augmenté de 14% par rapport à 2016.

Nous avons déjà alerté le maire sur cette mauvaise gestion lors du vote du budget.

Pour 2018 il semblerait que la barre des 500 000 € ne soit pas dépassée.

Le compte de gestion du Percepteur est adopté à l'unanimité.

6 – Compte administratif et compte de gestion 2017 du centre de loisirs :

La première année de fonctionnement de l'ALSH « le coin des canailles » se solde par un déficit de 7 288 €. Soit des dépenses de 35 260 € pour des recettes de 27 972 €.

Delphine Craspay précise que cette perte est due au retard de paiement des aides de la CAF.

Ces chiffres sont validés à l'unanimité.

7 – Affectation des résultats –Budget principal et ALSH :

L'excédent 184 728 € de la section de fonctionnement généré en 2017 est affecté dans les recettes 2018 de la section d'investissement.

Le déficit 2017 de la section d'investissement de 51 328 € viendra s'ajouter au cumul des pertes précédentes : 229 212 €.

Pour le centre de loisirs, après la constatation du déficit de 2017, la somme de 7 288 € est reportée sur 2018 dans la section fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

8 – Vote des taux des taxes foncières pour 2018 :

Le maire propose le maintien des taux de la fiscalité locale :

taxe d'habitation 6,96%, foncier bâti 6,08%, foncier non bâti 24,07%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9– Subvention aux associations :

La masse globale attribuée aux associations est fixée cette année à 17 500 €, le club de hand bénéficiant du même montant 9 000 € et les écoles 6 963 €. Adopté à l'unanimité.

10 – Budget 2018 de la commune :

La lecture des chiffres budgétaires est certes fastidieuse mais c'est l'essence même du fonctionnement de la commune. Le tableau ci-dessous synthétise les grands chapitres des dépenses prévues pour l'année 2018 :

Dépenses	montant €	Recettes	montant €
Achats	184 950	Produits ventes diverses	176 950
Services extérieurs	314 750	Impot et taxes	565 295
Impôt,taxes	17 400	Dotations , subventions	361 050
Charges de personnel	471 500	Produits de gestion courante	105 200
Charges gestion courantes	134 573	Produits financiers	30
Charges financières	43 500	Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	12 406	Atténuation de charges	78 000
Dotation amortissements	20 446		
Excédent dégagé	87 000		
TOTAL	1 286 525		1 286 525

La section d'investissement prend en compte les projets d'achats d'immobilisation ou les programmes de réalisation de travaux et autres aménagements.

Le maire propose de soutenir plus particulièrement 2 exigences : l'acquisition de matériel roulant pour **95 600 €** (achat d'un tracteur et d'une épareuse) et son projet phare de la transformation du terrain « Rigal » en affectant la somme de **377 488 €**.

Le financement de ces dépenses s'effectuera par la vente des terrains à bâtir et l'espérance de subventions. *Si nous notons un effort dans la volonté de réduction des dépenses quotidiennes, notre préoccupation reste ce projet démesuré de l'aménagement de la parcelle « Rigal » qui justifie **notre vote négatif** pour le budget présenté par le maire.*

Le budget est accepté par 15 conseillers et rejeté par 4.

11 – Budget 2018 du centre de loisirs « Le coin des canailles » :

Les élus doivent se prononcer uniquement sur la partie fonctionnement du centre de loisirs. Les investissements sont pris en compte par la commune. Le tableau ci-dessous précise le détail des comptes :

Dépenses	montant €	Recettes	montant €
Achats	18 356	Produits ventes diverses	27 264
Services extérieurs	6 592	Dotations , subventions	46 494
Autres services Extérieurs	5 152		
Impôts taxes	278		
Charges de personnel	34 243		
Dépenses imprévues	1 849		
Déficit reporté	7 288		
TOTAL	73 758		73 758

Michel Aurignac souhaite avoir des précisions sur le montage de ce budget.

Delphine Craspay explique que le prévisionnel est basé sur un nombre de 30 bénéficiaires, qu'en 2017 le service était en phase de rodage et que la prospective pour cette année était favorable du fait de l'évolution certaine due à l'abandon progressif de la semaine à 4,5 jours pour les écoles avoisinantes.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

12 – Création d'un syndicat mixte « Numérique » ouvert dans le département :

Une dizaine de communautés de communes des Pyrénées atlantiques a décidé la création d'un syndicat mixte en charge du développement numérique pour le territoire. La commune d'Asson accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté des communes du Pays de Nay à cette structure dont un des objectifs sera de maîtriser le déploiement du numérique.

13 – Convention service de fourrière :

A l'unanimité les conseillers décident de passer une convention avec la SPA d'Oursbellile (65) pour un montant annuel de 1 400 €. Cette association aura en charge la capture et l'hébergement des chiens et chats errants de la commune d'Asson. Le contrat est signé pour 2 années avec cette structure des Hautes Pyrénées.

14 – Participation frais scolaires ULIS de Nay :

Deux jeunes assonnais bénéficient des services de cette Unité Locale d'Insertion Scolaire à Nay.
Le conseil accepte à l'unanimité la participation de 1 000 € pour l'année scolaire en cours.

15 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

La Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire financier majeur du centre de loisirs d'Asson. Le conseil municipal donne l'autorisation au maire de signer les conventions qui vont lier pendant 4 ans les deux entités.

Le règlement intérieur de l'ALSH nécessitait quelques adaptations.

A l'unanimité les élus acceptent les modifications proposées.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick Moura demande si les 3 défibrillateurs dont dispose la commune (1 à la mairie, 1 à la salle des sports, 1 à la salle de l'Isarce) font l'objet d'un contrôle régulier. Martine Bert, interrogée par le maire, répond que cette opération va débuter.

Patrick Moura souhaite connaître le tableau des effectifs de la commune. Le maire prend acte de sa demande.

Avant de clore la séance le maire propose la minute de silence à la mémoire d'Arnaud Beltrame et des victimes de l'attentat de Trèbes.

Séance levée à 22H50

Les rédacteurs.